

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 16 octobre 2024	N° 2024/03/02

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre, le Conseil d'administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 3 octobre 2024, s'est rassemblé au 91 rue Paulin sur la commune de Bordeaux, sous la présidence de Madame Sylvie Cassou-Schotte, Présidente du Conseil d'administration.

Etaient présents à la séance :

Madame Sylvie Cassou-Schotte, Madame Maïté Cazaux, Monsieur Gérard Chausset, Madame Florence Bougault (représentante de Monsieur Daniel Delestre), Monsieur Maxime Ghesquière, Madame Zeineb Lounici, Monsieur Fabrice Moretti.

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Jean-Claude Feugas ayant donné procuration à Monsieur Gérard Chausset, Monsieur Guillaume Garrigues ayant donné procuration à Zeineb Lounici, Madame Anne-Eugénie Gaspar ayant donné procuration Madame Sylvie Cassou-Schotte, Monsieur Daniel Delestre ayant donné procuration à sa suppléante Madame Florence Bougault.

Était absent :

Monsieur Laurent Guillemin.

LA SEANCE EST OUVERTE A 16h00

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 16 octobre 2024	N° 2024/03/02

DECISION MODIFICATIVE 2 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

La présente décision modificative (DM) fait suite au budget supplémentaire valant décision modificative du mois de juin dernier.

Cette décision modificative vient apporter des modifications majoritairement techniques au budget principal de l'eau potable, ainsi qu'aux budgets annexes.

Budget de l'eau

REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE - EXERCICE 2024 - AEP

Article	Libellé	BP 2024	BS	DM	Budget 2024
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	0,00	240 000,00	0,00	240 000,00
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	119 583 590,00	0,00	-2 745 755,00	115 924 307,02
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	344 653,00	-85 159,00	0,00	259 494,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	152 000,00	-80 000,00	0,00	72 000,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	2 985 383,00	0,00	0,00	2 985 383,00
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	123 065 626,00	-838 686,98	-2 745 755,00	119 481 184,02
042	OPÉRAT* ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	4 300 000,00	4 300 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	4 300 000,00	4 300 000,00
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00	14 115 905,37	0,00	14 115 905,37
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	123 065 626,00	13 277 218,39	1 554 245,00	137 897 089,39
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	34 911 344,00	4 370 172,21	-236 818,35	39 044 697,86
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	33 875 050,00	-215 069,69	-1 434 265,00	32 225 715,31
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	25 497 691,00	0,00	376 200,00	25 873 891,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 602 000,00	686 332,99	131 340,25	3 419 673,24
66	CHARGES FINANCIÈRES	100 000,00	0,00	62 000,00	162 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	160 000,00	6 125,00	0,00	166 125,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT*	3 511 802,00	0,00	12 417,00	3 524 219,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	100 657 887,00	4 847 560,51	-1 089 126,10	104 416 321,41
042	OPÉRAT* ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 521 505,00	0,00	0,00	11 521 505,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	11 521 505,00	0,00	0,00	11 521 505,00
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	112 179 392,00	4 847 560,51	-1 089 126,10	115 937 826,41
023	AUTOFINANCEMENT (virement à la section d'Investissement)	10 886 234,00	8 429 657,88	2 643 371,10	21 959 262,98

Article	Libellé	BP 2024	BS	DM	Budget 2024
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	84 000,00	0,00	0,00	84 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	21 672 849,00	-8 607 859,88	127 711,60	13 192 700,72
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	0,00	15 209 406,19	0,00	15 209 406,19
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	21 756 849,00	6 601 546,31	127 711,60	28 486 106,91
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 521 505,00	0,00	0,00	11 521 505,00
041	OPÉRAT° ORDRE PATRIMONIALES	30 000,00	0,00	-12 700,00	17 300,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	10 886 234,00	8 429 657,88	2 643 371,10	21 959 262,98
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	22 437 739,00	8 429 657,88	2 630 671,10	33 498 067,98
001	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	44 194 588,00	15 031 204,19	2 758 382,70	61 984 174,89

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 745 175,00	-2 441 872,00	-690 693,84	612 609,16
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 929 000,00	-478 345,07	-3 526 186,81	11 924 468,12
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	23 215 213,00	2 735 015,07	2 121 383,35	28 071 611,42
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉES	1 275 200,00	0,00	566 580,00	1 841 780,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	44 164 588,00	-178 202,00	-1 528 917,30	42 457 468,70
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	4 300 000,00	4 300 000,00
041	OPÉRAT° ORDRE PATRIMONIALES	30 000,00	0,00	-12 700,00	17 300,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	30 000,00	0,00	4 287 300,00	4 317 300,00
001	RESULTAT REPORTÉ	0,00	15 209 406,19	0,00	15 209 406,19
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	44 194 588,00	15 031 204,19	2 758 382,70	61 984 174,89

I- LA SECTION D'EXPLOITATION

A. Les recettes d'exploitation

Les recettes de la section d'exploitation sont revues à la hausse de 1,5 M€ par rapport au budget en cours

1- Les recettes d'exploitation réelles sont en baisse de 2,7 M€.

Les recettes de la facturation sont revues à la baisse en raison d'une réduction de la consommation d'eau de l'ordre de 1 million de mètre cube, l'impact de ces évolutions est de 1,8 M€ sur le budget.

Les travaux facturés sont en baisse de 1 M€ eu égard au décalage dans le lancement des travaux.

Les refacturations de personnel auprès de Bordeaux Métropole (dans le cadre des missions d'assainissement collectif, d'eaux pluviales et de défense contre l'incendie) ont été réajustées à -500 k€, afin d'être au plus près du réel.

Enfin, la refacturation des travaux de défense extérieure contre l'incendie (DECI) pour le compte de Bordeaux Métropole conduit à une recette complémentaire de +460 k€.

2- Les recettes d'ordre d'exploitation sont en hausse de 4,3 M€

La production immobilisée permet, par opération d'ordre entre sections, de transférer les charges de masse salariale et celles relatives à l'achat de fournitures pour les investissements créés en interne. La prise en compte de la production immobilisée impacte les recettes de la section d'exploitation Cette comptabilisation, permet de transférer 1,2 M€ de crédits de fonctionnement vers l'investissement, avec les investissements créés en propre par la Régie.

La quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat s'élève à 3,1 M€. Cette opération d'ordre permet d'amortir la part des subventions d'équipement qui ont servi aux financements d'immobilisations. Cette opération d'ordre est conditionnée à la dotation que Bordeaux Métropole doit transférer à la Régie.

B. Les dépenses d'exploitation

Les dépenses réelles de la section d'exploitation sont revues à la baisse pour près de 1 M€ par rapport au budget en cours.

Les principaux chapitres impactés par cette réduction sont :

1- Les charges de personnel (chapitre 012)

Les dépenses de personnel ont été révisées à la baisse dans le cadre de la décision modificative, à hauteur de -1,4 M€, soit -4,3% du total, en cohérence avec le rythme de recrutement et la réalité des postes occupés comptabilisés à fin août.

2- Les charges à caractère général (chapitre 011)

Au global, les charges à caractère général ont été revues à la baisse pour -240 k€. Il s'agit principalement d'ajustements techniques qui tiennent compte des volumes des crédits consommés à date et des besoins identifiés sur le dernier trimestre.

3- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante augmentent à hauteur de +130 k€. Cette hausse porte principalement sur l'actualisation des dépenses pour l'acquisition de licences, dont une partie est liée à la sortie du SI de transition.

4- Les atténuations de produits (chapitre 014)

Les atténuations de produits augmentent de près de 400 k€. Cette variation tient compte de la baisse des consommations d'eau intégrée en recettes d'exploitation, et de l'intégration de la redevance de prélèvement perçue par Suez sur les factures d'arrêts de comptes reversée à la régie pour 780 k€.

Au global sur la section d'exploitation, les variations des recettes et des charges d'exploitation permettent de dégager un autofinancement de 2,6 M€ supplémentaires.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses d'investissement

i. Volume des Autorisations de Programme (AP)

Le volume global des autorisations de programme reste identique à celui du budget supplémentaire ; une opération est ouverte lors de cette étape budgétaire, afin de financer la « sureté des usines », mais s'équilibre au sein de l'AP.

L'état des AP/CP du budget de l'eau potable est annexé au présent rapport.

ii. Dépenses et principales opérations

Les crédits de paiement sont en baisse de 2,1 M€ par rapport au budget supplémentaire et s'établissent à 40,6 M€. Cette baisse s'explique par la mise à jour de l'avancement des projets et leurs conséquences financières sur la fin de l'exercice, et est contrebalancée par une augmentation des crédits de paiement sur l'opération « renouvellement canalisations » qui passe de 14 M€ à 16 M€, compte tenu d'un rythme de réalisation soutenu, en cohérence avec le contrat d'objectifs et de moyens.

En ce qui concerne les opérations d'ordre, l'intégration de la production immobilisée (s'inscrivant en dépense de la section d'investissement) impacte la section de 1,2 M€.

Au global, les dépenses d'investissement (réelles et ordre) ont donc évolué de 2,9 M€, notamment en raison des dépenses d'ordre non prévues au budget primitif et au budget supplémentaire et s'établissent à 62,1 M€.

B. Les recettes d'investissement

L'emprunt, compte tenu des révisions de prévisions de mandatement de CP d'ici à la fin de l'année ainsi que des volumes d'autofinancement doit être ajusté de 227 K€ par rapport au budget supplémentaire, soit un volume de 13,3 M€.

Pour mémoire, un premier emprunt a d'ores et déjà été contracté dans le cadre de l'exercice pour un volume de 6 M€.

La section d'investissement sur l'exercice 2024 est donc financée dans cette étape budgétaire par :

- 22,0 M€ de virement de la section d'exploitation ;
- 11,5 M€ de recettes d'ordre provenant des dotations aux amortissement ;
- 15,2 M€ de résultat reporté finançant le déficit de la section d'investissement 2023
- 13,2 M€ d'emprunt.

Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif

REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE - EXERCICE 2024 - SPANC

Article	Libellé	BP 2024	BS	DM	Budget 2024
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	160 700,00	7 428,97	22 500,00	190 628,97
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	160 700,00	7 428,97	22 500,00	190 628,97
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	4 600,00	0,00	18 500,00	23 100,00
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	151 000,00	0,00	-7 000,00	144 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 100,00	0,00	-1 000,00	3 100,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	1 500,00	1 000,00	3 500,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT*	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	160 700,00	1 500,00	22 500,00	184 700,00
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00	5 928,97	0,00	5 928,97
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	160 700,00	7 428,97	22 500,00	190 628,97

Le volume budgétaire du SPANC croît de 22,5 k€ lors de cette étape budgétaire. Les dépenses des frais support à transférer au budget principal (18,5 k€) ainsi que le provisionnement lié aux ressources humaines (11 k€) impactent significativement la hausse des dépenses d'exploitation.

En contrepartie la masse salariale a été réévalué à la baisse (-7 k€) du fait d'un ajustement au plus près du réel.

La dotation revenant à ce budget n'a pas été transférée à la Régie de l'Eau, avec les excédents liés à ce budget, par Bordeaux Métropole.

Budget du service de l'Eau Industrielle

REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE - EXERCICE 2024 - EI

Article	Libellé	BP 2024	BS	DM	Budget 2024
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	530 000,00	0,00	0,00	530 000,00
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	219 100,00	0,00	0,00	219 100,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	219 100,00	0,00	0,00	219 100,00
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00	31 497,34	0,00	31 497,34
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	749 100,00	31 497,34	0,00	780 597,34

011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	388 656,00	25 000,00	5 804,00	419 460,00
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	91 436,00	0,00	-28 124,00	63 312,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT°	0,00	0,00	6 205,00	6 205,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	484 092,00	25 000,00	-16 115,00	492 977,00
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	261 120,00	0,00	0,00	261 120,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	261 120,00	0,00	0,00	261 120,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	745 212,00	25 000,00	-16 115,00	754 097,00

023	AUTOFINANCEMENT (virement à la section d'Investissement)	3 888,00	6 497,34	16 115,00	26 500,34
-----	--	----------	----------	-----------	-----------

16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	254 092,00	58 502,66	-52 115,00	260 479,66
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	0,00	11 806,51	0,00	11 806,51
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	254 092,00	70 309,17	-52 115,00	272 286,17
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	261 120,00	0,00	0,00	261 120,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	3 888,00	6 497,34	16 115,00	26 500,34
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	265 008,00	6 497,34	16 115,00	287 620,34
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	519 100,00	76 806,51	-36 000,00	559 906,51

21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	270 000,00	-25 000,00	10 500,00	255 500,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	30 000,00	90 000,00	-46 500,00	73 500,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	300 000,00	65 000,00	-36 000,00	329 000,00
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	219 100,00	0,00	0,00	219 100,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	219 100,00	0,00	0,00	219 100,00
001	RESULTAT REPORTÉ	0,00	11 806,51	0,00	11 806,51
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	519 100,00	76 806,51	-36 000,00	559 906,51

I. LA SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses de la section d'exploitation sont revues à la baisse à hauteur de 16 K€. Un ajustement de la masse salariale est le principal facteur de baisse (28 k€). En revanche, des crédits ont été inscrits afin d'affiner les charges supports (11 K€).

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le volume des AP

Les AP sont ajustées d'un volume de 91 K€ sur l'AP Usines uniquement. Cette variation correspond à de nouveaux travaux d'électroniques et de chaudronnerie identifiés sur l'usine de Saint Louis de Montferland. L'état des AP/CP des eaux industrielles est annexé au présent rapport.

Le volume des CP

Le montant des dépenses d'investissement pour les eaux industrielles s'élève à 329 K€, en baisse de 36 K€ par rapport au budget supplémentaire de juin 2024. Cette variation s'explique par un ajustement des opérations branchements neufs, compteurs et bornes monétiques dont une partie des CP sont décalés sur l'année suivante, mais atténuée par les travaux sur les usines.

L'équilibre du budget est assuré par un ajustement du volume de l'emprunt. Il est à noter que celui-ci pourrait être atténué par la remise de la dotation de Bordeaux Métropole, dans la mesure où le budget de l'eau industrielle bénéficie d'un excédent.

Adoption tarif – modification des intitulés

En lien avec le changement d'outil de gestion abonné-usagers, il est nécessaire de revoir l'intitulé des tarifs de plusieurs bordereaux. Les tarifs ne sont pas modifiés et seuls les intitulés connaissent une révision, afin de se mettre en cohérence avec les nouveaux outils de facturation.

Convention avec Eau de Paris

La Convention de coopération public-public avec Eau de Paris approuvée par le Conseil d'administration du 30 avril 2024 doit être de nouveau délibérée en raison d'erreurs matérielles qui doivent être rectifiées. La Convention est donc de nouveau soumise à l'approbation des membres du conseil.

Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames Messieurs de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil d'administration réuni,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial et ses instructions complémentaires et le plan comptable M 49 « eau et assainissement »,

VU la délibération 2023/05/01 du Conseil d'administration du 14 décembre 2023 relative au vote du budget primitif 2024,

VU la délibération 2024/02/02 du Conseil d'administration du 19 juin 2024 relative au vote du budget supplémentaire,

ENTENDU le rapport de présentation,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1 : d'approuver la décision modificative n° 2 du budget principal de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole par chapitre, selon le détail présenté dans la maquette réglementaire présentée en annexe 1 au présent rapport,

Article 2 : d'approuver l'état des autorisations de programme et crédits de paiement du budget eau potable tel que présenté en annexe 2 au présent rapport.

Article 3 : d'approuver la décision modificative n° 2 du budget annexe de l'eau industrielle par chapitre, selon le détail présenté dans la maquette réglementaire présentée en annexe 3 au présent rapport,

Article 4 : d'approuver l'état des autorisations de programme et crédits de paiement du budget eau industrielle tel que présenté en annexe 4 au présent rapport,



Article 5 : d'approuver la décision modificative n° 2 du budget annexe selon le détail présenté dans la maquette réglementaire présentée en annexe 5 au présent rapport.

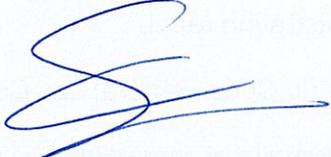
Article 6 : d'approuver la convention de coopération public-public rectifiée présentée en annexe 6 et conclue avec Eau de Paris et autorise le Directeur général à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

Article 7 : d'approuver les annexes 7, 8 et 9, présentant les tarifs applicables depuis le 1^{er} janvier 2024 et portant modification des intitulés.

Résultat des votes :

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré le 16 octobre 2024.

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</p> <p>PUBLIÉ LE :</p>	<p>Pour expédition conforme, La Présidente,</p>  <p>Madame Sylvie Cassou-Schotte</p>
--	---